

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Examiner le plan stratégique 2009-2012, les orientations, les activités et la gestion administrative de la Société de télédiffusion du Québec

Procès-verbal de la séance du 7 février 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1051-20120228

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 2012.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
AUDITION.....	2
Société de télédiffusion du Québec.....	2

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Séances de travail
- III. Observations, conclusions et recommandation

Séance du mardi 7 février 2012

Mandat : Examiner le plan stratégique 2009-2012, les orientations, les activités et la gestion administrative de la Société de télédiffusion du Québec

Membres présents :

M. Marsan (Robert-Baldwin), président

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Gaudreault (Jonquière)

M. Gautrin (Verdun) en remplacement de M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

M. Huot (Vanier)

M. Kotto (Bourget), porte-parole en matière de culture et des communications, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Lehouillier (Lévis)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Société de télédiffusion du Québec :

M^{me} Michèle Fortin, présidente-directrice générale

M. Denis Bélisle, directeur général, affaires juridiques, ressources humaines et services techniques

M^{me} Michèle Parent, directrice générale administration et finances

M. Claude Plante, directeur général, régions, partenariats et affaires internationales

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 30, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITION

Société de télédiffusion du Québec

À 9 h 31, la Commission entend l'exposé de la Société de télédiffusion du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

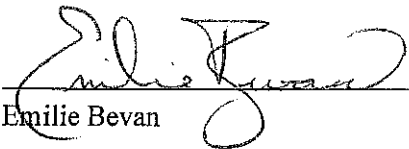
À 11 heures, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 11 minutes.

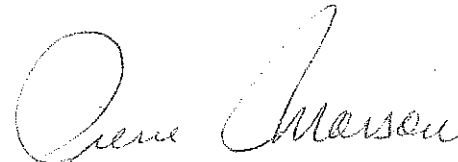
L'échange se poursuit.

À 12 h 10, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes afin de se réunir en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Emilie Bevan


Pierre Marsan

EB/df

Québec, le 7 février 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Examiner le plan stratégique 2009-2012, les orientations, les activités et la gestion administrative
de la Société de télédiffusion du Québec

Le mardi 7 février 2012

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR

9 h 30 SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC (TÉLÉ-QUÉBEC)

Représentée par : M^{me} Michèle Fortin, présidente-directrice générale
M. Denis Bélisle, directeur général, Affaires juridiques, Ressources
humaines et Services techniques
M^{me} Hélène Drainville, secrétaire générale et directrice du
Développement stratégique
M^{me} Michèle Parent, directrice générale Administration et Finances
M. Claude Plante, directeur général, Régions, Partenariats et
Affaires internationales

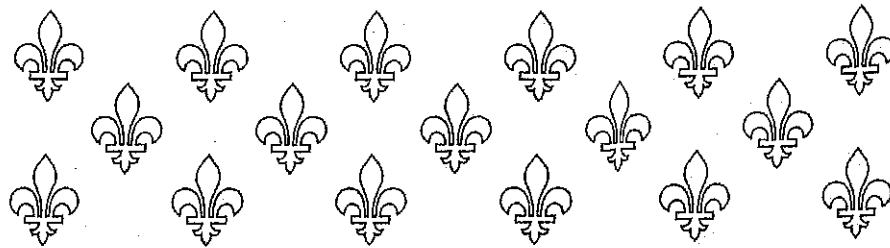
12 h 30 *Ajournement*

EB/df

Québec, le 3 février 2012

ANNEXE II

Les séances de travail



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 15 mars 2011

Organiser les travaux de la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 15 mars 2011

Mandat : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Marsan (Robert-Baldwin), président
M. Curzi (Borduas), vice-président

M. Blanchet (Drummond)
M. Lehouillier (Lévis)
M. Pigeon (Charlesbourg)
M^{me} Richard (Marguerite-D'Youville)
M. Robert (Prévost)
M^{me} Vallée (Gatineau)

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 19, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

M. le président fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail.

1. Formation du comité directeur

M. le président indique qu'il souhaite constituer un comité directeur afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose la motion suivante :

« QUE la Commission de la culture et de l'éducation, conformément à l'article 4 des Règles de fonctionnement, constitue un comité directeur composé du président, du vice-président et de la secrétaire. »

La motion est adoptée.

2. Frais de repas

M. le président indique que les frais liés aux repas pris lors des séances de travail et des réunions du comité directeur doivent être approuvés par la Commission.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose la motion suivante :

« QUE les repas pris à l'occasion des réunions du comité directeur et des séances de travail soient payés à même le budget de la Commission. »

La motion est adoptée.

3. Mandat d'initiative portant sur le décrochage scolaire

Une discussion s'engage sur la possibilité que la Commission se saisisse à nouveau du mandat sur le décrochage scolaire, qui avait été adopté initialement le 9 avril 2009.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose la motion suivante :

« QUE, conformément à l'article 149 du Règlement, la Commission de la culture et de l'éducation se saisisse à nouveau du mandat d'initiative sur le décrochage scolaire. »

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu que ce mandat soit reconduit à l'état où il se trouvait lors de la prorogation de la première session, le 22 février 2011.

Après discussion, il est convenu que la Commission effectuera ce mandat au cours des prochains mois. Il est également convenu que l'organisation de ce mandat soit confiée au comité directeur.

4. Mandat d'initiative concernant la bonification de l'offre d'apprentissage dans le domaine de l'activité physique, du sport et de la culture afin de créer le sentiment d'appartenance

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission sur la possibilité d'amorcer le mandat d'initiative sur la bonification de l'offre d'apprentissage dans le domaine de l'activité physique, du sport et de la culture afin de créer le sentiment d'appartenance, qui avait été adopté initialement le 11 novembre 2010.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose la motion suivante :

« QUE, conformément à l'article 149 du Règlement, la Commission de la culture et de l'éducation se saisisse à nouveau du mandat d'initiative sur la bonification de l'offre d'apprentissage dans le domaine de l'activité physique, du sport et de la culture afin de créer le sentiment d'appartenance. »

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu que ce mandat soit reconduit à l'état où il se trouvait lors de la prorogation de la première session, le 22 février 2011 et, au moment opportun, de confier son organisation au comité directeur.

5. Mandats conférés par une loi

Une discussion s'engage sur les mandats conférés par une loi concernés par la Commission de la culture et de l'éducation.

M. le président indique que la Commission doit procéder à l'étude du plan stratégique 2009-2012, et qu'elle entende les représentants désignés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en vertu de l'article 17 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2).

M. le président mentionne également que la Commission doit procéder à l'étude du plan stratégique 2009-2012, et qu'elle entende les représentants désignés par la Société de télédiffusion du Québec, en vertu de l'article 19 de la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01).

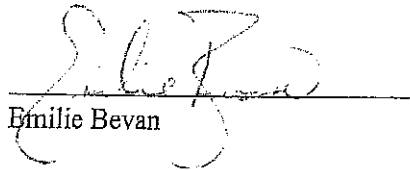
Après discussion, il est convenu que la Commission effectuera ces mandats au cours de la présente législature. Il est également convenu que l'organisation de ces mandats soit confiée au comité directeur.

6. Divers

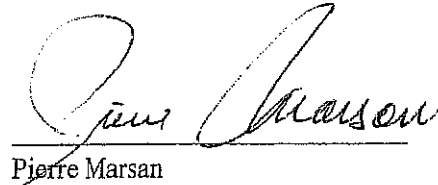
Il est convenu entre les membres de la Commission d'écrire une lettre de remerciement à l'ex-secrétaire de la Commission, madame Stéphanie Boutin.

À 19 h 09, M. le président ajourne les travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Emilie Bevan

Le président de la Commission,


Pierre Marsan

Québec, le 15 mars 2011

EB/ml

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de la culture et de l'éducation

Séance de travail

Le mardi 15 mars 2011

18 h à 19 h 30

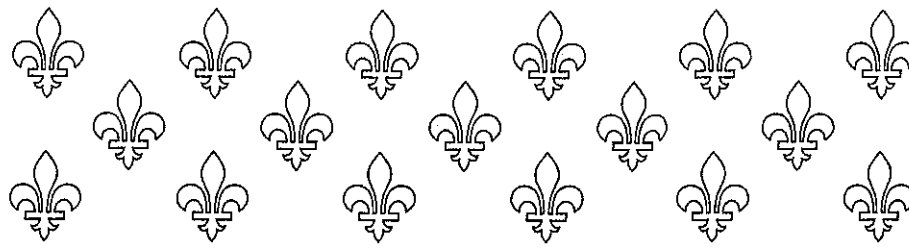
Salle RC.171 de l'hôtel du Parlement

ORDRE DU JOUR

1. Formation du comité directeur
2. Motion concernant les frais de repas
3. Mandat d'initiative portant sur le décrochage scolaire
4. Mandat d'initiative concernant la bonification de l'offre d'apprentissage dans le domaine de l'activité physique, du sport et de la culture afin de créer le sentiment d'appartenance
5. Mandats statutaires
6. Divers

EB/ml

Québec, le 10 mars 2011



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du 7 février 2012

Préparation de l'audition de la Société de télédiffusion du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 7 février 2012

Objet : Préparer l'audition de la Société de télédiffusion du Québec

Membres présents :

M. Marsan (Robert-Baldwin), président

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Gaudreault (Jonquière)

M. Huot (Vanier)

M. Kotto (Bourget), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et des communications, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Lehouillier (Lévis)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, service de recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Cyril Malouet, conseiller politique, service de recherche du Parti québécois

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, service de recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit au Salon Johnson du restaurant *Le Parlementaire*.

À 8 h 36, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Malouet d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

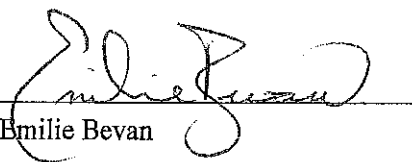
Préparation de l'audition de la Société de télédiffusion du Québec

M^{me} Therrien présente le document de soutien et la revue de presse concernant la Société de télédiffusion du Québec.

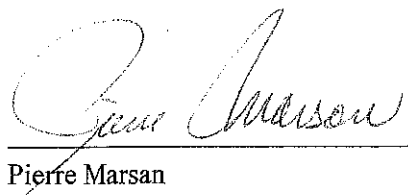
Une discussion s'engage.

À 9 h 12, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

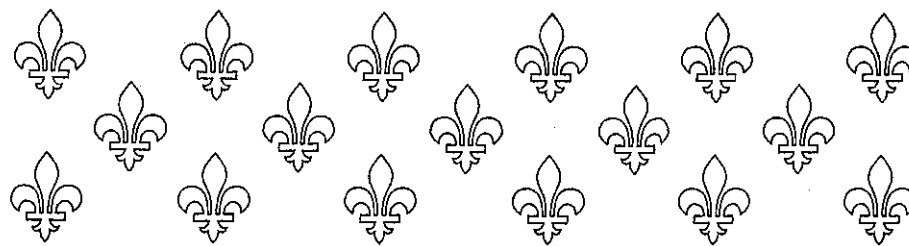

Emilie Bevan

Le président de la Commission,


Pierre Marsan

EB/df

Québec, le 7 février 2012



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Procès-verbal

de la séance de travail du mardi 7 février 2012

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition de la Société de télédiffusion du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 7 février 2012

Objet : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition de la Société de télédiffusion du Québec

Membres présents :

M. Marsan (Robert-Baldwin), président

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Gaudreault (Jonquière)

M. Huot (Vanier)

M. Kotto (Bourget), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et des communications, en remplacement de M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Lehouillier (Lévis)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, coordonnateur, Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Cyril Malouet, conseiller politique, Service de recherche du Parti québécois

M^{me} Stéphanie Therrien, agente de recherche, Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit au salon Johnson du restaurant *Le Parlementaire*.

À 12 h 31, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Malouet d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition de la Société de télédiffusion du Québec

Une discussion s'engage quant aux suites à donner à ce mandat.

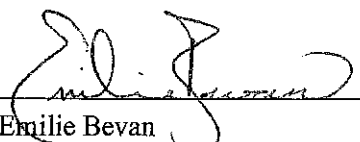
Les membres se déclarent satisfaits de l'audition et conviennent de produire un rapport incluant la recommandation suivante :

- QUE le développement et la mise en œuvre d'une plateforme régionale et interrégionale d'information sur le Web constituent une priorité pour la Société dans les années à venir.

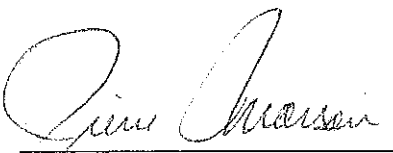
Les membres s'entendent pour que le rapport soit déposé avant la relâche parlementaire.

À 12 h 45, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 13 h 30 où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,


Emilie Bevan

Le président de la Commission,


Pierre Marsan

EB/df

Québec, le 7 février 2012

ANNEXE III

Observations, conclusions et recommandation



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen du plan stratégique 2009-2012, des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Société de télédiffusion du Québec

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

FÉVRIER 2012

COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION

assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen du plan stratégique 2009-2012, des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Société de télédiffusion du Québec

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

FÉVRIER 2012

COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION

ABC

assnat.qc.ca

Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Emilie Bevan, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : cce@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN : 978-2-550-4158-2 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-4158-2 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, février 2012

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Le président

M. Marsan (Robert-Baldwin)

Le vice-président

M. Blanchet (Drummond)

Les membres

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)
M. Gaudreault (Jonquière)
M. Lehouillier (Lévis)
M. Pagé (Labelle)
M. Pigeon (Charlesbourg)
M. Robert (Prévost)
M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres députés ayant participé

M. Huot (Vanier)
M. Kotto (Bourget), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications

Secrétaire de la Commission

M^{me} Emilie Bevan

Agente de recherche

M^{me} Stéphanie Therrien

Révisseur linguistique

M^{me} Danielle Simard

Agente de secrétariat

M^{me} Diane Fleury

INTRODUCTION

Le Règlement de l'Assemblée nationale édicte, à l'article 294, que chaque commission parlementaire examine annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance. La Loi sur la Société de télédiffusion du Québec prévoit en outre l'étude du plan stratégique de la société par la commission compétente de l'Assemblée nationale. C'est ainsi que la Commission de la culture et de l'éducation s'est saisie d'un mandat de surveillance de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) et du mandat d'examen de son plan stratégique 2009-2012. Le 7 février 2012, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation ont donc entendu en audition publique la présidente-directrice générale de Télé-Québec, madame Michèle Fortin.

1. AUDITION PUBLIQUE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE DE TÉLÉ-QUÉBEC

Survol historique

La présentation de la présidente commence par un bref survol historique des événements importants pour la chaîne depuis 2004, période marquée par une importante compression budgétaire. En 2006, Télé-Québec adoptait de nouvelles orientations prévoyant notamment la réduction des activités de la Société à celles spécifiquement liées à sa mission. Cette modernisation a entraîné l'arrêt de toute activité de production interne au profit de partenariats avec des producteurs indépendants, la renégociation des conventions collectives, la réduction d'un tiers de l'effectif et le maintien (plutôt que le développement) des bureaux régionaux. La présidente dresse un bilan positif de cette période de transformation : Télé-Québec a su gérer le plan de modernisation, tout en améliorant son image et sa programmation. Elle a su compenser les réductions budgétaires et les hausses de coûts en allant chercher des sommes ailleurs et en développant des partenariats sans toutefois mettre en péril sa mission et son mandat.

Le premier plan stratégique de la Société couvre la période 2009-2012. Cinq objectifs principaux y ont été retenus : le renforcement de la qualité de la programmation, l'augmentation de la production et de la visibilité régionale, le renforcement du développement technologique, la modernisation de l'organisation et la consolidation ou l'augmentation des moyens et des ressources.

Position stratégique de Télé-Québec aujourd'hui

M^{me} Michèle Fortin constate que les résultats positifs de la Société place cette dernière dans une position stratégique enviable. Compte tenu des ressources dont elle dispose, la Société performe bien et elle préserve sa notoriété de chaîne éducative et son image publique positive. La présidente mentionne en particulier la reconnaissance de la qualité de la programmation par ses pairs (confirmée, par exemple, par les 10 prix Géméaux remportés en 2009) et par son auditoire, avec des parts de marché stables autour de 3 % chaque année. M^{me} Fortin souligne également le leadership de la chaîne en programmation jeunesse, qui obtient la plus grande part de marché chez les 2 à 11 ans. Télé-Québec présente en outre huit des dix émissions les plus écoutées par les enfants de 2 à 6 ans et ses deux sites Web jeunesse sont les plus fréquentés parmi les sites Web des chaînes éducatives canadiennes. Enfin, Télé-Québec a réussi le passage à la diffusion numérique, tel qu'exigé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

La présidente réitère plusieurs fois durant sa présentation l'importance qu'accorde Télé-Québec à la réalisation de son mandat, au respect de sa mission. Cette attitude se reflète dans ses choix de programmation en fonction du contenu éducatif et de la qualité artistique des émissions. La présidente explique également que c'est pour accomplir son mandat éducatif et culturel et pour conserver son auditoire cible que la Société a notamment pris la décision stratégique de ne pas diffuser de publicité durant les longs métrages et les documentaires d'auteur.

M^{me} Fortin fait valoir la force des partenariats que la Société a su maintenir et renforcer avec le temps. Outre les partenaires de programmation – tels que la Société Radio-Canada, TFO et ARTV –, de nombreux organismes culturels et éducatifs – tels que les institutions culturelles, les universités, les collèges et le Canal Savoir – travaillent en partenariat avec Télé-Québec. Ses neuf bureaux régionaux ont pour mission première d'être des agents culturels dans leur communauté. Ainsi, ils jouent un rôle important dans ce type de collaboration. Ces partenariats permettent, d'une part, de traduire les attentes régionales dans la programmation de Télé-Québec et, d'autre part, de favoriser le soutien de la Société aux événements et aux organismes culturels et éducatifs qui œuvrent en région.

Perspectives

La priorité de Télé-Québec pour les prochaines années est le développement d'une plateforme d'information régionale et interrégionale sur le Web. Ce projet, évoqué dans la foulée des recommandations issues du rapport du Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec (rapport Payette), fait l'objet d'une réflexion de l'organisme depuis plusieurs mois. Selon la

présidente, la plateforme interrégionale permettrait à Télé-Québec de mettre à profit son expertise, ses ressources et ses partenariats régionaux. Les journaux, radios, télévisions communautaires, les médias indépendants et coopératifs y joueraient un rôle de premier plan, en recueillant les informations régionales pour créer un réseau d'information national. Télé-Québec voit dans ce projet un potentiel novateur de décentralisation de l'information et de réseautage des agents culturels.

Un autre projet d'importance pour Télé-Québec est de développer le potentiel de son partenariat avec le Canal Savoir. Télé-Québec aimerait faire de Canal Savoir une source d'information universitaire populaire, accessible à tous, alliant différentes formes de contenus tels des conférences, des cours, des documentaires, etc.

2. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

Les membres de la Commission de la culture et de l'éducation sont satisfaits de la présentation de la présidente de Télé-Québec et des réponses qu'elle et ses collègues ont apportées à leurs questions. L'audition de la Société a, entre autres, permis aux membres de la Commission de mieux comprendre le chemin qu'elle a parcouru depuis quelques années, la position stratégique qu'elle occupe présentement et les perspectives qui s'offrent à elle. En particulier, les membres soulignent la performance de Télé-Québec dont témoignent la qualité de sa programmation jeunesse et les prix qu'elle a reçus. Ils souhaitent un maintien des acquis sur le plan budgétaire afin que la Société puisse continuer de diffuser une programmation de qualité. Les parlementaires manifestent de l'enthousiasme à l'idée de la création possible d'une plateforme d'information régionale et interrégionale sur le Web. À la lumière des échanges qu'ils ont eus avec les représentants de Télé-Québec, les membres de la Commission de la culture et de l'éducation recommandent :

QUE le développement et la mise en œuvre d'une plateforme régionale et interrégionale d'information sur le WEB constituent une priorité pour la Société dans les années à venir.

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
scom@assnat.qc.ca

